



SÉANCE
ORDINAIRE
18 OCTOBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **18 octobre 2022, à 19 h 00**, à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère Jésabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu et Benoit Millette.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Le conseiller Jean-Philippe Comeau et la conseillère Dominique Primeau ont motivés leurs absences.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2022-10-253

2. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire dépose l'ordre du jour.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande s'il y a des ajouts.

Il est proposé par Benoit Millette.

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

Aucun sujet

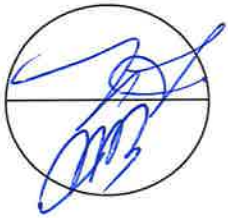
4. Parole au maire et correspondance

4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, procède à l'allocution du mot de la mairesse :

- **Mot de bienvenue**

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.



SÉANCE
ORDINAIRE
18 OCTOBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

RÉSOLU

QUE le Conseil approuve la permanence de monsieur Éric Cayer comme directeur des travaux publics, poste cadre, mettant fin à la période probatoire.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-10-256

7.2 Approbation de l'adhésion du programme d'assurance collective de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la FQM) a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Pierre Bertrand.

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Montebello adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022;

QUE la Municipalité de Montebello paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Montebello respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.


Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 30 septembre 2022

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 30 septembre 2022. Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 30 septembre 2022.

2022-10-258

8.4 Approbation de l'offre de service du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation écrite d'annulation des services comptable du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton du bureau de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette confirmation avise que le bureau de Gatineau est en pénurie de comptable agréé et doit réduire sa charge dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres de services à plusieurs fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs offres de service pour compléter la vérification des rapports financier 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services ont été déposés aux membres du Conseil;

Il est proposé par Jéssabelle Dicaire.

RÉSOLU

D'APPROUVER l'offre de service comptable du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton du bureau de St-Jérôme au montant de 16,000 \$ plus taxes pour 2022, 18,000\$ plus taxes pour 2023 et 19,250\$ plus taxes pour 2024;



2022-10-260

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.6 Approbation pour la contribution à la Banque alimentaire de la petite Nation pour la période 2023

CONSIDÉRANT QUE la Banque .de la Petite Nation (BAPN) aide plusieurs familles de Montebello;

CONSIDÉRANT QUE la BAPN effectue un travail remarquable pour aider les familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE la BAPN, comme tous ces organismes d'aide au Québec reçoit des demandes accrues depuis plusieurs mois vu l'inflation et l'augmentation des coûts pour l'épicerie;

CONSIDÉRANT QUE la BAPN a besoin d'un plus grand aide que jamais pour aider nos familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'année dernière la contribution de Montebello fut de \$3,100. 00;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire.

RÉSOLU

D'ADOPTER une contribution au montant de \$3,500.00 pour la période 2022/2023;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Monsieur Cayer, directeur des travaux publics, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

12. Communication, développement et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire

Monsieur Jean-Francois Lahaye, coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

12.2 Approbation de l'entente avec un fournisseur pour l'entretien de la patinoire municipale durant la saison hivernale 2022/2023

Monsieur Pierre Bertrand dépose son considérant d'un conflit d'intérêt et quitte la séance.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a investi des sommes importantes pour la réalisation d'une patinoire municipale et que des citoyens ont également travaillé très fort pour amasser des fonds afin de contribuer à ce projet d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la patinoire est problématique à plusieurs égards;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nombreuses plaintes par les usagés;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux affectés à la réalisation de la glace au début de la saison et à son entretien durant tout l'hiver, doivent prioriser d'autres tâches telles le déneigement et l'entretien des chemins, lesquelles tâches sont toujours imprévisibles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire redonner à Montebello son blason de village sportif et avoir une patinoire digne d'attirer des tournois et donner à nos citoyens l'enthousiasme et la fierté de jadis;

CONSIDÉRANT QUE les critiques à l'égard du mauvais entretien ne sont aucunement attribuables aux employés de la municipalité qui doivent respecter les consignes de priorité et en conséquence sont incapables d'effectuer les travaux reliés à la patinoire en temps opportun.

CONSIDÉRANT QUE maintenant nous pourrons ouvrir le chalet de la patinoire;

2022-10-263



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

15. Période de questions des citoyens

Il y a été question d'un fossé à l'entrée du chalet en bois rond.
Il y a été question de la transformation de l'auberge en logements.
Il y a été question de l'écocentre.

16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal

2022-10-264

17. Levée de la séance à 19h53

Il est proposé par André Mathieu.

RÉSOLU

DE LEVER la séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 29 octobre 2022

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier